

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	16 (1887)
Heft:	7
Rubrik:	Rapport général pour la réunion annuelle de la Société fribourgeoise d'éducation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT GÉNÉRAL

POUR LA RÉUNION ANNUELLE
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Question. — *Utilité des bibliothèques scolaires. — Moyens à mettre en œuvre pour en créer et pour les soutenir. — Les livres qui devraient y trouver place.*

Sur l'importante question mise à l'étude par le Comité de notre Association, votre rapporteur a reçu les nombreux mémoires qui suivent, rangés dans l'ordre où ils lui sont parvenus.

VI^e ARRONDISSEMENT.

GLANE

48 TRAVAUX.

MM.

Grand, Charles, à Romont;
Walker, Louis, à Auboranges;
Perrin, Henri, au Châtelard;
Bavaud, Alphonse, à Châtonnaye;
Clavin, Edouard, à Chavannes-les-Forts;
Morel, Joseph, à Esmont;
Geisenhoff, Alph., à Estévenens;
Rey, Joseph, à Chapelle;
Maillard, Alex., à Grangettes;
Villard, Léon, à La-Joux;
Crausaz, Pierre, à Lieffrens;
Grognuz, Virgile, à Lussy;
Pauchard, à Massonnens;
Roch, stagiaire, à Massonnens;
Roulin, à Mézières;
Audergon, à Middes;
Magne, Joseph, à Montet;
Mauron, Victor, à Prez;
Créaturaz L., stagiaire, à Prez;
Jaquier, Ant., à Promasens;
Marguet, A., à Siviriez;
Tinguely, T., à Ursy;
Demierre, à Vauderens;
Conus, stagiaire, à Vauderens;

MM.

Pasquier, P., à Villaraboud;
Jaquet, Vict., à Villariaz;
Sansonnens, à Villarimboud;
Aebischer, à Villarsiviriaux;
Rossier, à Villaz-Saint-Pierre;
Thierrin, à Vuarmarens;
Déglise, à Vuisternens.
M^{lle}s Borghini, à Romont;
Schmütz, à Romont;
Forney, à Romont;
Nigg, à Romont;
Carrel B., au Bionnens;
Pichonnaz, à Blessens;
Rey, à Chapelle;
Perroud, au Châtelard;
Sudan, à Chavannes-les-Forts;
Richoz, à Ecublens;
Maillard, à La-Joux;
Demierre, à Mézières;
Burgisser, à Middes;
Barbey, à Mossel;
Maillard, à Villaranon;
Dématraz, au Saulgy,
Vollery, à Romont.

IV^e ARRONDISSEMENT.

SARINE

1 RAPPORT ET 37 TRAVAUX.

MM.

Jenny, à Arconciel;
Brulhart, à Autigny;
Bossy, à Avry-sur-Matran;
Hermann, à Barberêche;
Corminbœuf, à Belfaux;
Villard, à Chénens;
Bise, J., à Corminbœuf;
Thorimbert, à Corpataux;
Maradan, à Ecuvillens;
Tinguely, à Epended;

MM.

Mathey, à Givisiez;
Collaud, E., à Lentigny;
Chappuis, à Magnedens;
Uldry, à Matran;
Joye, à Neyruz;
Butty, à Noréaz;
Genoud, à Onnens;
Sottaz, stagiaire, à Onnens;
Gobet, E., à Ponthaux;
Brique, à Posat;

MM.

Grossrieder, à Essert;
Davet, à Estavayer-le-Gibloux;
Jolian, à Farvagny;
Blanc-Dupont, à Fribourg (rap-
porteur);
Page, à Fribourg;
Jonin, à Fribourg;
Collaud, à Fribourg;
Sterroz, à Fribourg;
Gremaud, à Fribourg;

V^e ARRONDISSEMENT.

MM.

Brunisholz, à Bulle;
Vesin, M., à Bulle;
Tena, à Albeuve;
Ecoffey, à Broc;
Blanc, à Corbières;
Pasquier E., à Gruyères;
Marcuet, à Hauteville;
Grandjean, à La-Roche;
Currat, à La-Tour-de-Trême;
Descloux, à Lessoc;
Baudère, à Marsens;

I^r ARRONDISSEMENT.

MM.

Gendre, Gustave, à Cheiry;
Plancherel, à Morens;
Fontaine, à Saint-Aubin;

VII^e ARRONDISSEMENT.

MM.

Seydoux, à Grattavache;
Delley, à Porsel;

MM.

Blanc, à Praroman;
Rosset, à Prez;
Bæchler, stagiaire, à Prez;
Descloux, à Rossens;
Perroset, à Rueyres-Saint-Laurent;
Mossu, à Treyvaux;
Monnard, à Treyvaux;
Chaney, à Villars-sur-Glâne;
Gremaud, à Villarlod.

GRUYÈRE

22 COMPOSITIONS.

MM.

Wicht, à Avry-devant-Pont;
Morard, à Gumevens;
Loup, à Botterens;
Comba, à Montbovon;
Pugin J., à Pont-en-Ogoz;
Pasquier, à Rueyres-Treyfayes;
Magnin, à Villars-sous-Mont;
Demierre, à Vuadens;
Bosson, à Vuippens;
Jaquet, P., à Le-Pâquier;
Dupasquier, stagiaire, à Le-Pâquier.

BROYE

5 TRAVAUX.

MM.

Torche, à La-Vounaise;
Volery, à Montbrelloz.

VEVEYSE

4 MÉMOIRES.

MM.

Baeriswyl, à Semsales;
Musy, à Saint-Martin.

Nous n'avons pas à apprécier ici la valeur de ces 116 compositions, formant un tout de 782 pages de formats divers; aussi nous nous contenterons de remercier nos honorés confrères qui, en travaillant avec zèle et conscience, ont considérablement allégé notre tâche; ils nous ont rendu, par le fait, les plus précieux services. Nos remerciements tout particuliers au rapporteur de la Sarine qui, en résumant les compositions de l'arrondissement, a bien simplifié notre besogne.

Nos correspondants, sauf un, sont unanimes à reconnaître l'utilité incontestable, immédiate, des bibliothèques scolaires, qui pourraient être appelées bibliothèques populaires, communales ou paroissiales; car le Comité, en posant cette question, a eu sans doute en vue, non seulement une classe de lecteurs, soit les écoliers, mais bien des bibliothèques mises à la disposition de tout le monde, des jeunes gens, comme des chefs de famille et des vieillards. C'est du moins ainsi que l'ont compris tous les auteurs des mémoires reçus, et les conférences plénières des instituteurs de la Sarine et de la Glâne, qui se sont prononcées à l'unanimité dans ce sens.

Des instituteurs nourrissent quelques craintes sur la possibilité maté-

rielle de fonder les bibliothèques et signalent les inconvénients de leur institution ; nous leur répondons de suite que notre bibliothèque, composée de bons livres destinés à combattre avec quelque efficacité les mauvaises lectures, verra le jour sans trop de difficultés, si on y met du tact, du zèle, du dévouement, de la patience, de la persévérance, ainsi qu'un peu d'esprit de sacrifice.

Toutefois, ce succès est subordonné à l'appui dévoué, bienveillant et éclairé de Messieurs les curés, toujours les premiers lorsqu'il s'agit d'instruire et de moraliser le peuple. Nos confrères sont, à cet égard, d'une unanimité touchante et respectueuse. Ils réclament le concours, la haute et salutaire influence, l'autorité du prêtre qui sera le directeur inamovible de la bibliothèque, le guide éclairé, prudent, sage, présidant au choix des livres, enfin l'homme sans le secours duquel l'œuvre projetée vivra « ce que vivent les roses : l'espace d'un matin ».

Mais j'ai hâte d'arriver enfin à la question. Nous l'étudierons sous ses trois faces différentes.

I. Utilité des bibliothèques populaires, en général.

- a) Au point de vue intellectuel ;
- b) Au point de vue moral et religieux.

II. Moyens à mettre en œuvre pour en créer et pour les soutenir.

III. Les livres qui devraient y trouver place.

I. UTILITÉ DES BIBLIOTHÈQUES EN GÉNÉRAL.

L'école est loin de pouvoir donner aux élèves la somme des connaissances nécessaires dans la vie pratique ; elle aura déjà bien mérité de la société si elle parvient à développer convenablement leurs facultés intellectuelles et à éveiller en eux le désir de savoir, le besoin de s'instruire. (M^{lle} Borghini.)

Sur les bancs de l'école, on apprend seulement à étudier ; il est donné à l'enfant la clef des sciences diverses ; à lui maintenant de se servir de cette clef pour pénétrer dans le sanctuaire et parcourir le vaste champ des connaissances humaines. (M. l'abbé Verniolles.)

Mais ce but est-il toujours atteint dans nos classes ? Il est quelquefois permis d'en douter. Si nos élèves, à la sortie de l'école, ont une certaine culture intellectuelle, et possèdent quelques connaissances greffées sur l'amour de l'étude, combien de temps garderont-ils ce désir de conserver ces connaissances ? On a obtenu, à l'examen, un succès heureux, on a répondu à toutes les questions ; mais cette universalité de notions peu approfondies ne se possède plus, quelques années après ; tout est oublié, tout est confusion.

Ne rencontre-t-on pas, en effet, tous les jours, des jeunes gens qui ont suivi régulièrement l'école, qui furent en leur temps de bons écoliers et qui, après dix ans, ont tout oublié ? (Collaud A.)

On reproche encore à l'école de ne pas produire des résultats assez positifs, dans l'enseignement de la langue en particulier (M. Grognuz) ; chaque année, après les examens des recrues, on entend de toutes parts un concert de récriminations ; on réclame, à grands cris, du zèle, des succès ; on déclame contre l'autorité supérieure, parce que le canton n'occupe pas un rang plus élevé dans la statistique fédérale ; mais on ne souffle mot de l'apathie, de l'indifférence de la population fribourgeoise pour tout ce qui est du domaine de l'instruction ; de la négligence des parents, et d'autres facteurs importants qui, liés entre eux, feront que jamais nous ne pourrons espérer d'être aux premiers rangs dans l'échelle fédérale.

Sans vouloir nier ce qu'il peut y avoir de vrai et de regrettable dans ce fait, il nous sera bien permis d'affirmer que l'école n'est pas seule coupable, non plus que la haute autorité. Cette dernière, soucieuse de relever l'honneur intellectuel du canton, a cru remédier à cet état de choses en organisant les cours de perfectionnement.

Ces cours ont certainement produit de bons résultats; mais leur action est aujourd'hui reconnue insuffisante pour poursuivre et développer l'œuvre de l'école. (Collaud.) De notre temps, il faut sur toute la ligne une instruction plus étendue, plus approfondie que celle qui suffisait autrefois. Le niveau des connaissances s'élève partout; il faut suivre le mouvement ou paraître arriéré et être regardé de haut par les adversaires. (E. Rietter.)

Le seul moyen donc de continuer individuellement l'œuvre de l'école ne peut être que la lecture et partant la création des bibliothèques scolaires ou populaires.

Nous disons intentionnellement populaires; car, écrit M. Page, les bibliothèques exclusivement réservées aux élèves manqueraient une partie de leur but qui est de propager l'instruction dans les masses. Les bibliothèques populaires, dit M. Genoud, doivent être un moyen offert à tous de se mettre en possession d'un héritage commun, demeuré trop longtemps l'apanage d'un petit nombre de privilégiés. M. Demierre écrit à son tour: Ces bibliothèques ne pourront être réellement pratiques et durables que si elles sont à la fois scolaires et populaires ou paroissiales. Il faut avant tout que le jeune homme y trouve le complément, les moyens d'extension et le couronnement de ses études primaires; mais il sera également bon qu'elles puissent être exploitées par les personnes de tout âge, de toute condition.

La création de ces bibliothèques est, à notre avis, le seul moyen de conserver les notions élémentaires puisées à l'école primaire, et d'en augmenter la somme par de nouvelles connaissances. (M. Pauchard.) Elles viendront même au secours de l'école et donneront au jeune homme le complément indispensable de l'instruction primaire (M. Grand); créer ces bibliothèques, ce serait fournir aux enfants un moyen de développement; ce serait faire naître en eux le goût de la lecture. (M. Mauron.)

Ce goût, qui ne naît que par l'habitude et par l'exercice, nos écoliers ne l'ont pas, dit M. Gremaud E., et l'élève, après son émancipation, n'a rien de plus pressé que de reléguer dans l'obscurité et la poussière d'un vieux bahut, ses livres et ses cahiers. Si nos écoliers et le peuple en général, disent MM. Corminboeuf, Comba, Page, ne lisent pas, on le doit plutôt à la pénurie des livres dont ils disposent qu'au défaut de goût pour la lecture. Ayons seulement soin de mettre à la disposition de tous des livres religieux, attrayants; de diriger ce goût pour le bien intellectuel et moral de nos élèves, afin que ceux-ci, une fois grandis, ne soient pas obligés de lire, ou le seul journal qui pénètre partout, ou l'inévitable calendrier de Berne et Vevey.

N'est-il pas vrai que la lecture des feuilles périodiques est souvent la seule qui soit à la disposition de nos campagnards? Cependant la lecture est un besoin, une nécessité pour la génération actuelle; la classe des lecteurs n'a pas de limites, elle embrasse dans son cercle le château et la chaumière, la cité bruyante et le paisible hameau; un fait le prouve surabondamment: c'est l'extension immense qu'a prise le journalisme depuis quelque vingt ans. Les postes fédérales, nous apprend M. Collaud, n'ont pas transporté moins de 61 millions de journaux pendant l'année 1886. Bonne et salutaire lecture, si le journal est

religieux, croyant, dévoué à l'Eglise; poison subtil et sûr, si la feuille consultée prêche l'indifférence religieuse, le révolte à l'autorité, la guerre à ce qu'il y a de juste, d'honnête et de saint.

a) *Utilité des bibliothèques au point de vue intellectuel.*

Par la lecture, écrit M. Roulin, à Mézières, l'enfant atteindra un triple but : 1^o Connaissance des faits; 2^o facilité d'élocution; 3^o orthographe d'usage.

En lisant, l'élève apprend à écrire et à parler. (M^{me} Forney.) Les élèves qui lisent acquièrent plus de facilité d'élocution, produisent un compte-rendu plus libre, perdent cet accent de terroir si désagréable, se corrigent de beaucoup d'expressions empruntées au patois, enfin réalisent de sérieux progrès dans toutes les branches du programme, dans la langue surtout. (Mossu.)

C'est là une vérité d'expérience que reconnaissent tous nos correspondants et sur laquelle ils insistent beaucoup. Empruntons la citation suivante au travail de M. Maradan : La lecture, ajoutée aux exercices d'élocution, constituera un moyen très efficace pour favoriser chez les enfants l'usage de leur langue maternelle. Voyez ces élèves marchant par groupes vers les chemins poudreux qui convergent au centre du village. Ils babilent avec entrain. Leurs voix se mêlent aux mille voix qui s'élèvent dans l'herbe et sur les arbres. Mais, voilà que derrière l'église, se dresse la silhouette de l'école. Ils entrent, les bruits cessent. La classe commence. Les questions du maître vont bientôt se dérouler. L'enfant vous regarde avec un air significatif et interrogatif; il sait le fond du sujet, mais les formes lui manquent. Il a des idées, plus ou moins sûres, mais les mots lui font défaut; il ne peut exprimer sa pensée : la pauvreté de son vocabulaire en est seule cause. La réponse semble paraître dans ses yeux et sur son front, mais sa langue reste liée et sa bouche muette. Il se trouble, il balbutie, il se tait. La lecture n'est-elle pas le meilleur moyen de fournir aux enfants une certaine somme d'expressions françaises ? Nous formons ainsi chez nos élèves d'heureuses accoutumances, notamment celle de rendre, en bons termes, leurs pensées et leurs sentiments, de parler avec aisance, de se mettre, sans trop de peine, en communication, non seulement avec leur maître ou leurs condisciples, mais encore avec les personnes du dehors, car le résultat obtenu rejaillira jusque dans la vie de famille et dans la vie sociale.

Cette heureuse influence se continue après l'émancipation ; l'adulte, qui garderait le goût de la lecture, ne conserverait pas seulement ses connaissances, mais il en acquerrait d'autres. Le jeune homme peut facilement, dans les heures de loisir et les longues soirées d'hiver, prendre un livre, s'appliquer à étendre son savoir et à combler les lacunes de son instruction première. Il n'y a point de honte à redevenir écolier ; mais c'est une honte de rester ignorant. (Maradan.)

Cette maxime pédagogique, tant de fois exprimée et si vraie : *la répétition est l'âme de l'école*, prouve, de son côté, l'utilité de la bibliothèque. Le livre devient, entre les mains de l'écolier studieux, du jeune homme appliqué, un véritable *rédempteur*, toujours écouté car il est discret, désintéressé.

Les livres, disait M. l'abbé Jaccoud, rédacteur de *Revue de la Suisse catholique*, dans une conférence sur les lectures, les livres nous font bénéficier de la science des générations précédentes, ils nous apportent les résultats acquis par le passé. L'histoire est d'abord la grande

école à laquelle nous nous instruisons. Les livres contiennent l'instruction commencée sur les bancs du collège ; ils nous font acquérir continuellement de nouvelles connaissances. L'instruction est une nécessité ; c'est la force même de l'homme ; outre qu'elle nous permet de faire du bien à nos semblables, elle contribue à nous donner des pensées plus nobles. Les lectures sérieuses nous font contracter le goût de l'idéal véritable ; elles sont aussi destinées à nous procurer le calme intérieur si nécessaire à l'homme.

Si donc le livre exerce une influence aussi salutaire sur les individus et la société, il faut prendre les moyens propres à en mettre à la portée du peuple des campagnes comme de celui des villes ; qu'est-ce qu'un homme qui sait lire et qui n'a pas de livres ? « C'est un convive qui a son couvert et rien dans son assiette » selon l'idée originale de M. Genoud. Des bibliothèques existent, du reste, dans presque tous les cantons de la Suisse et y produisent, comme annexes de l'école, les résultats les plus consolants sous le rapport de l'instruction, si indispensable de nos jours pour réussir dans la vie. De plus, puisqu'on en est à rechercher les moyens de combattre le patois, celui qui est fourni par la création des bibliothèques, nous semble être d'une réelle efficacité.

Il faut toutefois remarquer que pour atteindre ce but si désirable, il importe que les lectures soient bien dirigées, que nous ayons des *lecteurs* et non des *lisateurs*. En classe l'instituteur n'omettra jamais de s'assurer que l'élève possède le volume qui lui a été remis ; ce au moyen de questions de telle teneur que la possession de matières par l'élève ressortira en pleine évidence. (Jacquet.) Dans le cercle de Belfort, par exemple, l'usage s'est introduit de faire rendre compte aux élèves, de leurs lectures, devant leurs camarades réunis. (Genoud.) On ne procède pas autrement en Amérique, dans la puissante république des Etats-Unis. Le maître leur fera comprendre que lire signifie « choisir et cueillir » et non parcourir beaucoup de pages. (Demierre.)

Que feriez-vous sans la lecture ? demande M. l'abbé Verniolles, à un jeune homme qui vient de terminer ses classes. Ce que le pain est au corps, la lecture l'est vraiment à votre esprit. Elle le nourrit, elle le fortifie, elle décuple ses forces et sa vigueur, elle développe et étend nos idées ; par elle, vous deviendrez capable de servir la société, de parcourir une carrière avec plus d'honneur. A quoi peuvent donc servir toutes vos lectures, disait un jour Louis XIV, au duc de Vivonne ? Sire, répondit le courtisan, la lecture fait à mon esprit ce que vos perdrix font à mes joues.

Nous croyons avoir assez insisté sur l'utilité des bibliothèques scolaires sous le seul rapport intellectuel. Il est acquis pour tous que cette institution exercera la plus heureuse influence.

Mais il est un autre point de vue plus important et sur lequel la discussion, au sein de notre honorable assemblée ne peut manquer d'être nourrie et intéressante.

b) *Utilité des bibliothèques au point de vue moral et religieux.*

Nos nombreux correspondants s'accordent pour affirmer que la création des bibliothèques scolaires est une œuvre profondément moralisatrice, pourvu que les livres soient bien choisis et choisis par l'autorité compétente.

... Par la lecture, le caractère se forme, les plaisirs sensuels font place à l'économie, aux plus nobles aspirations (Jaquier) ; donc l'éducation ne

gagnera pas moins à la lecture que l'instruction (Tinguely). Elle change nos heures de repos en heures d'agrément, nous détourne du cabaret, des mauvaises compagnies, nous préserve des dépenses inutiles et convertit en bonne habitude un temps perdu ou mal employé. (Sansonnens.)

La lecture est de plus une distraction, un délassement. L'adulte y trouve les moyens de se remettre des travaux pénibles de la campagne, le manœuvre y puise de même repos et récréation.

La bibliothèque scolaire fournirait au jeune homme, au sortir de l'école, à cette époque de la première jeunesse, des lectures solides, religieuses et attrayantes en même temps qu'instructives ; elle le préserveraient de la corruption du monde dans lequel il fait son entrée ; elle le garantirait contre l'entraînement des passions, l'exemple contagieux d'autres jeunes gens de son âge, plongés dans l'amusement et le plaisir. Elle contribuerait encore à faire aimer au jeune homme la vie de famille qu'on pourrait appeler le sel de la société chrétienne et qui malheureusement disparaît chaque jour de son sein. (M^{me} Maillard, à Villaranon.) Rollin est tout aussi explicite lorsqu'il écrit dans son *Traité des études* : Une bonne lecture captive l'esprit, rectifie et règle le cœur, forme l'homme chrétien.

L'âme de l'enfant est très impressionnable ; aussi, à la lecture de ces récits où la vertu est exaltée, représentée sous les traits les plus aimables, où il verra l'homme vertueux honoré et respecté, toujours content, même au sein de l'infortune, coulant ses jours en faisant le bien, terminant une vie bien remplie par une mort douce et édifiante, emportant les regrets des siens et l'estime de tous, laissant une mémoire bénie des hommes, l'enfant sera naturellement porté à admirer, à aimer la vertu et à imiter de si beaux exemples. S'il voit le crime flétris, le vice peint sous les couleurs les plus hideuses, s'il voit le criminel méprisé, honni, fui par tout ce que la terre compte d'honnêtes gens, malheureux même au milieu de ses plaisirs, dévoré par le remords, saisi d'épouvante à l'approche du jugement de Dieu et de l'éternité, terminant son existence criminelle par une mort impie et terrible, ne laissant de lui que le triste souvenir de ses mauvaises actions, l'enfant éprouvera une grande horreur pour le crime, une crainte salutaire pour le vice. (Hermann.)

Les ouvrages fournis par la bibliothèque scolaire, prêtés aux élèves, et lus dans les familles, continueront l'œuvre de culture morale, commencée dans la famille, puis à l'école, formeront son cœur en y faisant éclore et en y développant les meilleures aspirations. (Maradan.)

Les beaux faits de notre histoire nationale nous viennent efficacement en aide pour le développement du sens moral chez l'enfant

Ecouteons encore ce que dit sur ce sujet une de nos meilleures institutrices.

La lecture ne se bornera pas à former le jugement de l'enfant, à enrichir son intelligence, en élargissant l'horizon de ses idées ; elle formera aussi son cœur et sa conscience, à la condition, bien entendu, que le choix des livres soit basé sur la religion et la morale. Oui, l'enfant qui lit admire la conduite de Dieu sur ses créatures ; il voit ce que la société doit à l'Eglise ; en un mot, il est porté à aimer Dieu dont il comprend mieux les bienfaits et la providence admirable.

N'est-ce pas aussi pour le jeune homme que la bibliothèque sera surtout utile ? Oui, à cet âge où la vie est pleine de dangers, où les illusions sont si nombreuses, les chutes si faciles, on a besoin d'amis éclairés, de conseillers prudents, de passe-temps agréables. Un bon livre est tout cela à la fois. C'est un ami d'autant plus influent qu'il est discret, patient, dévoué, toujours prêt à vous tenir compagnie, à vous

amuser, à vous instruire, à vous faire rire ou pleurer selon les circonstances. C'est un conseiller qui vous prêche d'autant plus efficacement qu'il n'a pas l'air de s'adresser à vous, qu'il connaît le cœur humain, le sait capable des actes les plus admirables ou les plus déplorables selon les impulsions reçues. C'est surtout un passe-temps agréable destiné à remplacer avantageusement les stations à l'auberge, les distractions plus ou moins fuitiles, les réunions plus ou moins honnêtes. Joubert n'a-t-il pas dit : « Il n'y a rien de plus beau qu'un beau livre. » (M^{lle} Borghini.)

Un bon livre est un ami précieux, écrit à son tour le R. P. Félix, qui nous éclaire et nous console, nous distrait et nous délasse. On l'écoute le soir avant son sommeil ; on le retrouve au matin pour vous parler encore, vous donner de bons conseils ; c'est un envoyé de la vérité, un ange de lumière, de consolation, de sanctification.

De plus, les lectures pourraient avoir pour effet d'éveiller des vocations endormies et d'en fixer le choix. Cette pensée de M. Mauron se retrouve dans plusieurs autres mémoires. N'est-ce pas le cas, par exemple, pour Jacquard, l'inventeur lyonnais, et pour Stephenson à qui nous devons la locomotive ?

Il est bien entendu que la bibliothèque à fonder ne contiendrait que de bons livres, propres à lutter contre les mauvais qui s'insinuent partout.

Les bibliothèques retiendraient la jeunesse dans la famille et l'arracherait à cette vie d'auberge qui devient malheureusement comme un besoin pour elle. Par la lecture d'un livre bien écrit, bien pensé, l'intelligence du jeune homme s'embellira peu à peu ; son âme aussi en ressentira les doux effets. Il se distinguera par son aptitude et son heureux caractère ; il sera la joie et l'honneur de sa famille. La commune trouvera en lui un employé probe, sage et éclairé. Plus tard, lorsque Dieu l'appellera pour fonder une famille à son tour, il comprendra la grandeur de sa mission. Sous l'autorité d'un tel père, les enfants ne sauraient faire fausse route ; leur esprit et leur âme ressentiront les effets salutaires d'une éducation religieuse, intelligente et ferme. (Delley.) Ce serait donc une œuvre méritoire que de s'employer à faire renaitre l'aisance domestique, à créer de ces foyers chrétiens comme ils existaient jadis, de ramener notre génération aux âges disparus où la vie de famille, source du vrai bonheur ici-bas, n'était pas un vain mot.

Quel plus charmant tableau, du reste, que celui qui est offert par un ménage chrétien, durant les longues soirées d'hiver. Le père et la mère ont peiné tout le jour ; le soir est là ; tous le membres sont réunis pour prendre le repas. Après la prière en commun, l'ainé des enfants tient le livre emprunté à la bibliothèque ; il commence, lui, peut-être, le plus savant de la maison, il commence à lire une histoire touchante et instructive, ce récit de voyage animé, pittoresque, attachant ; cette vie populaire de saints ou de saintes. Le père oublie ses soucis, sa peine absorbante ; la mère prête une oreille attentive ; les bambins essayent de comprendre ; ils sont là, heureux, tranquilles, réfléchis, sans sommeil, ne désirant qu'une chose : que le *grand* continue. Nous le demandons, cette famille n'en deviendra-t-elle pas meilleure et plus étroitement unie ?

Ou bien, c'est la fille qui lit ; chez elle la pensée est mieux rendue que chez l'homme, grâce à une souplesse d'organe et à une facilité d'imitation qui se prêtent à merveille à tous les arts d'interprétation. (Legouvé.)

Les bonnes lectures fortifieront l'amour de la religion et de la patrie ; car on aura soin de faire la plus large place aux ouvrages religieux et historiques, puisqu'ils sont les plus propres à moraliser les peuples ; la

religion, n'est-ce pas ce que nous aimons le plus; l'histoire ne s'appelle-t-elle pas l'expérience du passé et la grande école de l'avenir? Ces deux amours ont toujours été étroitement unis et les meilleurs patriotes se sont montrés dans tous les temps, des hommes profondément religieux.

Nous pouvons donc conclure que les bibliothèques sont réellement appelées à produire de beaux et durables résultats. Non seulement elles seront un agréable passe-temps, mais elles deviendront un préservatif contre l'ennui, le désœuvrement, l'ignorance, l'intempérance, le jeu, le vice.

OBJECTIONS ET COUP D'ŒIL HISTORIQUE

Mais avant de passer plus loin, répondons aux objections que l'on entend le plus souvent formuler contre l'établissement des bibliothèques. C'est dans les divers travaux de nos collaborateurs, entr'autres de M. Page et de M. Blanc-Dupont, que nous empruntons les objections avec les réponses que nous résumons.

1^o Le goût de la lecture n'est pas sans danger. Après avoir lu de bons livres, nos jeunes gens, nos campagnards voudront goûter des mauvaises lectures.

Que l'on puisse abuser de la lecture, qu'il se trouve même des jeunes gens qui en abusent réellement, c'est ce que nous ne contesterons point. De quoi n'abuse-t-on pas? L'abus ne s'attache-t-il pas aux meilleures choses au monde? Les pratiques les plus saintes ne donnent-elles pas lieu aux plus horribles profanations? L'abus de la religion nous autorise-t-il à en demander la suppression? La lecture est l'aliment de notre intelligence. Or faudrait-il donc interdire la nourriture à nos corps parce qu'il est arrivé souvent qu'on s'est servi de ce moyen pour commettre d'horribles crimes?

Un bon livre est une bonne compagnie. Serait-il donc à propos de condamner nos jeunes gens à vivre dans l'isolement sous prétexte qu'après avoir joui d'une compagnie édifiante, ces mêmes jeunes gens poussés par l'instinct naturel de la concupiscence, courront le danger de rechercher de préférence de mauvaises compagnies?

2^o Avouez cependant que des personnes instruites, éclairées et dévouées sont plus ou moins hostiles à la fondation des bibliothèques populaires.

Ce fait est vrai. Mais à ces personnes qui redoutent la propagation de la lecture nous pourrions opposer d'autres personnes toute aussi éclairées, tout aussi dévouées, tout aussi religieuses qui sont partisans des bibliothèques.

Dans tous les pays catholiques, nous remarquons non seulement des prêtres isolés, mais des associations de religieux, de prêtres, de personnes instruites et profondément chrétiennes qui se proposent d'établir, de répandre le plus possible les bons livres.

Citons en passant le comité des conférences de Saint-Vincent de Paul, l'Œuvre Saint-Michel, à Paris, placée sous le patronage très actif du Père Félix, l'illustre conférencier de Notre-Dame¹; le Pius-Verein, l'Œuvre de Saint-Paul, l'Œuvre de Saint-François de Sales.

¹ Demander à la librairie Téquis, rue de Rennes 85, le catalogue (composé de 2131 ouvrages) avec un exemplaire du Bref de Sa Sainteté Léon XIII et les approbations des évêques en faveur de la publication et la propagation des bons livres à bon marché. (Note de la Rédaction du Bulletin.)

Nous pourrions mentionner beaucoup d'œuvres analogues.

D'ailleurs est-ce que la plupart des bibliothèques populaires qui existent dans notre canton n'ont pas été fondées par des prêtres ? Qui oserait venir condamner ces guides sages et prudents qui, au prix de grands sacrifices, n'ont pas craincé de répandre l'instruction autour d'eux ?

Quels sont dans nos campagnes les propagateurs les plus zélés, les plus ardents des bons journaux ? Ne sont-ce pas nos révérends pasteurs ?

Or, s'abonne-t-on au journal pour la lecture ou pour le papier ? N'est-ce pas le roman honnête qui est servi en feuilleton ? Si la lecture d'un livre est dangereuse, comment celle d'un journal serait-elle sans péril ? Ne pourrait-on pas dire ici aussi bien que des autres lectures : Après le journal honnête religieux, nos campagnards voudront s'abonner au journal impie et licencieux. Que conclure donc de cette opposition entre des hommes également honorables, si ce n'est que la question des bibliothèques présente des points discutables : si moi j'affirme qu'elles sont nécessaires, j'exagère ; si vous vous avancez qu'elles sont absolument dangereuses, vous exagérez. Restons dans le vrai en disant qu'elles sont généralement utiles, mais qu'on peut en abuser, comme on abuse de tout, de la fortune, du 'alent, de l'instruction et même de la religion¹.

3^e Il est à craindre que l'amour de la lecture ne provoque une émigration de la campagne vers la ville.

C'est là une assertion à laquelle les faits donnent le plus éclatant démenti. Allez visiter les quartiers de Fribourg où le flot de l'immigration de la campagne s'est fait plus sentir et vous verrez alors si la

¹ Le rapporteur aurait pu ajouter ici avec avantage quelques citations. Parmi tant de brefs, d'encycliques, encouragements adressés par le Pape Pie IX soit à des fondateurs de bibliothèques, soit aux propagateurs de bons livres ou de bons journaux, citons ces quelques mots : « La presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. » Léon XIII n'a-t-il pas écrit : « Il importe souverainement de publier et de répandre partout de bons écrits. » — Qu'on lise la lettre pastorale des Evêques suisses sur la presse, qu'on prenne connaissance de la lettre pastorale de Mgr Isoard en 1885 où nous trouvons entr'autres ces paroles : « Je ne viens pas vous dire : Il serait utile pour vous de faire des lectures. Non, je vous dis : Il est nécessaire, il est indispensable que vous fassiez habituellement des lectures... Je vous énonce l'un des devoirs dont vous devez vous acquitter, » etc.

« Les pasteurs de l'Eglise n'ont cessé de bénir et d'encourager les sociétés pour la propagation des bons livres, » dit Mgr Pallu du Parc. (Lettre pastorale 1869.)

« Au moyen de l'association qui ramasse en un solide faisceau les forces les plus solides, soutenons énergiquement les œuvres générales de bonne presse. J'entends, par exemple, l'œuvre de Saint-Michel qui facilite la publication des bons livres et qui établit partout où le désir en est manifesté, les bibliothèques roulantes destinées à faire profiter une multitude considérable de lecteurs. » (Père Régnauld, Jésuite.)

Nous mettons au défi les contradicteurs de citer une seule parole du Pape ou d'un évêque quelconque, interdisant ou déconseillant la propagation des bons livres.

Comme contrepoids aux Encycliques pontificales, aux lettres pastorales, aux directions générales de l'Eglise, on peut opposer il est vrai, la récente brochure de M. X. sur *la lecture et les bibliothèques scolaires* ! Entre ces deux autorités qui se contredisent, le choix sera facile. (Réd.)

lecture a eu la moindre influence dans ce funeste courant des campagnards vers les villes.

4^e Nos jeunes gens une fois adonnés à la lecture dédaigneront les travaux agricoles.

Autre allégation sans fondement. Cette supposition est en contradiction avec tous les faits. Au contraire rien ne fait aimer autant l'agriculture et les diverses branches qui s'y rattachent, que l'étude des principes et des découvertes scientifiques.

Qu'un jeune homme pratique et étudie à la fois telle ou telle branche agricole et vous verrez quel intérêt croissant il apportera à son travail.

Un travail sans étude pour l'éclairer devient trop souvent un travail sans intelligence, et lorsque l'intelligence est étrangère à nos occupations, on ne saurait y apporter ni goût ni ardeur ni progrès.

5^e Mais en établissant partout des bibliothèques, vous allez imposer de nouvelles charges à l'Etat, aux communes et aux particuliers.

Cette observation serait fondée s'il était réellement question de réclamer partout l'institution des bibliothèques populaires. Mais il n'en est rien. Nous étudions cette question à un point de vue spéculatif. Aucun instituteur n'a jamais eu l'idée de réclamer que des bibliothèques soient fondées dans chaque commune.

6^e Pour profiter des lectures, il est nécessaire de posséder un fonds de connaissances qui n'est point le partage de nos jeunes gens.

Nous répondrons que, admettant cette hypothèse, nous proposons ces moyens d'instruction précisément pour éléver le niveau du développement intellectuel.

Nous nous arrêtons là dans cette rapide revue des objections que l'on oppose à la réalisation de nos *desiderata*. Ajoutons un mot. Le principal but des bibliothèques est la conservation des connaissances acquises à l'école. Or, tous les arguments que l'on formule, à tort ou à raison, contre l'établissement des bibliothèques, se tournent contre toute instruction, de sorte que l'on pourrait résumer toutes nos réponses dans ce dilemme : Ou vous êtes partisans d'une certaine instruction populaire ou non ; si oui, vous devez désirer que cette instruction se conserve, se fortifie, et alors dites-moi quel moyen pourriez-vous proposer en dehors des bibliothèques pour atteindre ce but ? Si vous êtes hostile à toute instruction, dites-le en toute franchise et nous comprendrons alors que vous repoussiez toute lecture. Il n'y a dans ce cas qu'un moyen vraiment sûr d'empêcher toute lecture dangereuse, c'est de défendre qu'on apprenne à lire. Voulez-vous cela ?

L'utilité des bibliothèques scolaires est incontestable ; cependant, prouvons-le encore par un peu d'histoire et de statistique.

L'établissement des bibliothèques n'est pas du tout de création moderne, car elles remontent aussi haut que la culture des sciences et des arts. Mais on conçoit aisément qu'avec l'écriture manuelle, les bibliothèques ne pouvaient prospérer qu'avec lenteur et à grands frais.

Pourtant, la célèbre bibliothèque d'Alexandrie, fondée par ordre du roi Osymandias, plus de 2,000 ans avant Jésus-Christ, détruite par un ordre du calife Omar, comptait-elle déjà plus de 700,000 volumes. Sur la porte, on lisait ces mots laconiques mais expressifs : *Trésor des remèdes de l'âme*.

Tous les peuples de l'antiquité possédaient leurs bibliothèques ; les Grecs et les Romains en avaient de publiques et de privées. Durant la grande tourmente sociale des IV^e et V^e siècles, les épaves de la civilisation antique, œuvres d'art et d'esprit, se réfugièrent à l'ombre des couvents et des cathédrales. Nouveau bienfait de l'Eglise, que notre

époque sceptique n'a pas toujours la générosité de reconnaître ! Si nous voulions énumérer toutes les bibliothèques fondées par l'Eglise au moyen-âge nous n'en finirions pas; nous devrions citer les noms de tous les monastères. Charles V, en France, jeta les bases de la grande bibliothèque nationale qui compte maintenant environ 800,000 volumes. (Jaquet, Audergon, Magnin J.)

Les données statistiques qui suivent, empruntées au rapport de M. Blanc-Dupont, prouvent une fois de plus la vérité de cet adage : *Vouloir, c'est pouvoir.*

A Philadelphie, avant même que les Etats-Unis eussent conquis leur indépendance, un ouvrier réunit onze camarades et leur dit : Chacun de vous possède un livre. Assurons-nous et nous possèderons douze livres. Cette bibliothèque, dont Franklin fut le père, est aujourd'hui la plus vaste des Etats-Unis; elle compte environ un million de volumes.

A Boston, il existe une bibliothèque populaire de 312,000 volumes, et elle fait annuellement un million de prêts. (Genoud.)

Les bibliothèques des écoles de l'Etat de New-York possédaient déjà en 1865, un million et demi de volumes. En 1870, elles atteignaient le chiffre respectable de 2,181,000 volumes; ce qui, pour ses 12,000 écoles, ferait une moyenne de 200 volumes pour chacune d'elles. En cette seule année, il a été dépensé de ce chef, dans ce seul Etat, 30,651 dollars, soit environ 153,000 fr. (Page.)

En 1868, selon M. Maggiolo, inspecteur d'académie à Nancy, il y avait, en France, 10,000 bibliothèques scolaires d'adultes. Depuis lors, les bibliothèques ont pris, dans ce pays, un développement considérable. La ligue Franklin en a fondé un grand nombre; la Société bibliographique, boulevard Saint-Germain, à Paris¹, travaille aussi à faire le bien par le livre, la brochure et l'image; elle a créé un grand nombre de bibliothèques fixes et circulantes qui combattent les erreurs populaires; le Cercle parisien de la ligue française de l'enseignement n'est pas, non plus resté en arrière. Actuellement, la France possède 30,920 bibliothèques communales, comptant un total de 3,226,896 livres pour ses 78,456 écoles. Pendant l'année 1884, il a été prêté 3,586,227 livres. (Collaud, Genoud.)

La Suisse compte de même de nombreuses bibliothèques populaires. Les ouvriers eux-mêmes en ont si bien senti le besoin, que presque toutes leurs sociétés d'instruction et de récréation en possèdent. Tel est le cas, en particulier, pour la société du Grütli dont chaque section a une bibliothèque. Souvent même se sont des collections techniques, contenant des ouvrages spéciaux, utiles aux ouvriers de divers états et que, réduits à leurs ressources individuelles, ils ne pourraient certainement pas se procurer.

Il y a des cantons, tels que ceux de Zurich, d'Argovie, de Glaris, de Genève, de Neuchâtel, de Schaffhouse, dont presque toutes les communes sont pourvues de bibliothèques. En 1866, il y avait, dans le canton de Genève en particulier, 43 bibliothèques publiques circulantes, possédant 39,000 volumes; le nombre des lecteurs était de 4,950 et le chiffre de la circulation de 66,074 volumes. Si les bibliothèques sont

¹ Cette Société, instituée pour la publication et la diffusion d'ouvrages destinés principalement aux classes populaires, compte 5,000 membres : évêques, religieux, prêtres, laïques, etc. Dans la séance du 18 mai dernier, Mgr Mermilliod prononçait un admirable discours en faveur de cette œuvre. — Si vraiment la diffusion des bons écrits était dangereuse, il faudrait conclure que tous ces hommes de foi ne sont que des insensés. (Réd.)

ailleurs moins nombreuses, elles ne font cependant pas défaut et tendent à se multiplier chaque jour. Plusieurs gouvernements, ceux de Berne et de Zurich, par exemple, leur allouent des subsides. A Lucerne, un fonds désigné, sous le nom de *fondation Steiger*, a été créé pour former et entretenir de semblables bibliothèques. — La Société d'utilité de Bâle dépense annuellement 700 fr. pour le soutien d'une bibliothèque destinée à la jeunesse. (Blanc-Dupont.)

Notre canton est à peu près le seul qui n'ait pas vu se généraliser ces utiles auxiliaires de l'école. Pourtant la conférence cantonale de 1865 s'en occupait déjà; à la dernière réunion de la Société fribourgeoise d'éducation, tenue à Romont en 1880, il en fut question encore, sans qu'on soit arrivé à des résultats pratiques. — A Fribourg, où existe une de ces bibliothèques, il a été délivré pendant l'année 1885-1886, dans les écoles primaires des garçons, un millier de livres; depuis le 16 octobre 1886, au 1^{er} mai 1887, on avait déjà mis en circulation 939 volumes. (Blanc-Dupont.) Ces chiffres sont éloquents. Nous n'y ajouterais rien et passerons sans transition au second point de la question.

II. *Moyens à mettre en œuvre pour créer des bibliothèques et pour les soutenir.*

Les avantages des bibliothèques étant reconnus, il en résulte pour l'instituteur et en général pour tous les amis de la jeunesse, l'obligation de s'occuper des moyens à mettre en œuvre pour les créer, ou pour les soutenir. Il ne s'agit pas, sans doute, d'établir dans les moindres villages des rivales de la bibliothèque cantonale ou des succursales de la Mazarine. (M^{me} Borghini.) La bibliothèque n'a pas besoin d'être riche pour être bonne, une simple étagère, un ou deux rayons de l'armoire de la salle de classe suffisent comme meuble; quant aux livres, il n'est pas besoin d'en avoir un grand nombre, pourvu que l'on choisisse bien, pourvu que le petit nombre acquis réponde aux avantages que l'on en veut retirer. (M^{me} Forney.) Au début, ayons quelques livres bien intéressants qui provoquent le goût de la lecture chez les élèves, petit noyau que chaque année on verra agrandir par un petit apport. (Jaquet P.)

La question financière est, comme on vient de le dire, le plus grand des obstacles; et ce n'est pas trop, pour la réussite de l'œuvre, du concours de toutes les personnes de bonne volonté qui ont à cœur l'avancement de notre cher canton dans l'échelle statistique fédérale. (Joye.) Notre fierté nationale obtiendrait par ce succès une légitime satisfaction. (Delley.)

M. Collaud, à Fribourg, aimeraient, cela pour divers motifs qu'il serait oiseux de développer ici, laisser à l'initiative privée le soin de créer les bibliothèques, en confier l'organisation au curé ou à un comité présidé par le curé de l'endroit. L'instituteur pourrait en être bibliothécaire. C'est aussi notre avis. Mais nous n'aurons pas assez d'initiative pour aboutir de cette manière; de toute façon la besogne sera délicate, difficile même. Cependant l'instituteur ne devra pas se décourager; il s'ingéniera à provoquer les dons des familles et des amis de l'instruction. Il attachera donc le plus grand prix aux petits succès, résultats de ses efforts, convaincu que le grain déposé dans la terre ne devient pas un arbre en un seul jour.

Il est bien évident que les moyens à employer ne peuvent être partout les mêmes; ils dépendent de l'esprit qui règne dans la localité, des

fortunes plus ou moins bien assises des habitants. (M^{me} Forney.) Ils seront différents suivant les villages, suivant les dispositions des autorités, suivant les goûts de la population, son degré de développement. (M. Mauron.)

Occupons-nous uniquement des moyens généraux pouvant convenir presque partout.

Adressons-nous d'abord à l'homme qui, seul, dans nos campagnes, par son ministère sacré et divin, exerce une influence incontestée et bienfaisante sur les populations, à M. le curé de la paroisse. Par ses dons en livres et en numéraire, par ses conseils, par sa parole, il sera l'âme de cette fondation utile; il nous montrera la vraie voie à prendre pour atteindre le but proposé: *instruire et moraliser*. L'unanimité de nos correspondants, en cette occurrence, prouve que messieurs les curés sont et seront toujours les guides éclairés, chez lesquels, nous, instituteurs, irons chercher conseil, lumière et force. C'est de l'action persévérande de l'autorité ecclésiastique sur les parents, sur les jeunes gens qu'on peut espérer le succès (A. Jaquier.) Oserions-nous douter de ce concours lorsqu'il s'agit d'être utile à tout le pays? Oui, nous mettons en première ligne, comme moyen de créer et de soutenir la bibliothèque scolaire, l'autorité et l'appui efficace du prêtre.

On prévoit encore des dons, legs, plus ou moins importants, des quêtes, collectes plus ou moins fructueuses en livres ou en argent; mais, à moins d'obtenir des chiffres considérables, cela ne saurait suffire pour la création de la bibliothèque populaire surtout. Beaucoup, pour ne pas dire tous nos honorés confrères, pensent avec raison à ouvrir une souscription annuelle; et si minime que soit l'obole, on parviendrait à monter passablement la bibliothèque.

M. Genoud est ainsi parvenu à créer une de ces utiles annexes de l'école qui compte actuellement 64 volumes presque tous solidement reliés. Imitons son exemple.

Legs, dons divers, souscriptions réussies, collectes, quêtes, seraient utilement complétés par un petit abonnement annuel, ou une cotisation de 5 cent. par volume prêté, en dehors, cela va de soi, en dehors des élèves de la classe et des adultes se préparant à l'examen fédéral du recrutement. Ces derniers lecteurs, selon nous, devraient être exonérés de toute contribution, à moins que celle-ci soit volontaire. Cet abonnement ou cette cotisation ne saurait nullement dépasser certain chiffre, à fixer dans le règlement d'organisation, à moins d'éloigner bon nombre de lecteurs au lieu de les attirer, ce qui serait la mort de l'institution projetée, avant même qu'elle ait vu le jour. En voulant trop avoir, nous risquerions de nous aliéner beaucoup de sympathiques appuis.

On pourrait aussi organiser, et à plusieurs reprises, parmi les enfants, de modestes représentations théâtrales dont les revenus seraient affectés au même usage.

Dans les communes et paroisses où fonctionne une Société de Saint-Vincent de Paul, une section du Pius Verein, nous serons sûrs de trouver un appui efficace dans les membres de ces associations qui ont pour mission aussi de répandre les bonnes lectures.

Du reste, il est permis de croire que, vu l'excessif bon marché des livres, et les progrès constants de l'imprimerie, les bibliothèques se fonderont sans trop de frais, attendu qu'il n'est guère possible de prévoir toutes les ingénieuses combinaisons que MM. les libraires pourront trouver pour être agréables aux lecteurs et faciliter l'écoulement de leurs trésors bibliographiques (Jaquet). Il existe, disent MM. Genoud, Mossu, Page, pour les bibliothèques populaires ou scolaires, un

moyen bien simple de les fonder rapidement, avec des ouvrages irréprochables quant au fond et quant à la forme; nous voulons parler des bibliothèques à 5 cent. de la maison V^e H. Castermann, à Tournay, Belgique. Plus de 2000 bibliothèques ont déjà été créées par cette maison, voici comment :

Une personne dévouée réunit 25 associés, s'engageant à verser chacun 5 cent. par semaine, durant vingt mois. Que cette personne, après avoir réuni ces associés, écrive à M^{me} V^e H. Castermann, à Tournai ou à Paris, rue Bonaparte 66, et s'engage à lui payer 100 fr. en quatre versements, échelonnés de cinq mois en cinq mois; elle recevra immédiatement, en toute propriété, une bibliothèque comptant de cent à deux cents volumes, d'une valeur de 150 fr., à choisir dans le catalogue, envoyé franco à toute personne qui en fait la demande. Le premier versement s'effectue dans le mois de l'expédition; le deuxième, cinq mois plus tard, et ainsi de suite. Le frais d'emballage et de transport sont à la charge de l'expéditeur. Ainsi on ne pourra plus prétexter que l'insuffisance des ressources paralyse les meilleures intentions. Dans les plus humbles villages, il suffit de vouloir aujourd'hui pour avoir demain une bibliothèque communale ou paroissiale. (L'Abbé A.)

La même maison offre encore d'autres combinaisons intéressantes que nous n'énumérerons pas.

A Paris, la Société des publications populaires, ayant son siège, rue de Grenelle, 82, fait paraître outre un catalogue de livres de choix, un bulletin mensuel de ses publications. Cette Société, fondée en 1862, travaille à la formation des bibliothèques paroissiales, communales, scolaires, des bibliothèques de cercles. Elle examine avec soin tous les ouvrages qui peuvent le mieux convenir aux diverses catégories de lecteurs de la classe populaire. Non seulement, elle aide dans leur choix ceux qui organisent les bibliothèques populaires, ou travaillent à la diffusion des bons livres, mais encore elle les seconde de tout son pouvoir en leur offrant des avantages. Pour toute commande au-dessus de 50 fr., il est fait une remise de 20 %. Toute personne qui en une fois fait une commande de la valeur de 100 fr., aux prix marqués dans le catalogue général, reçoit en prime un supplément de livres de la valeur de 40 fr. (Mossu.)

Mais les mêmes conditions pourront être obtenues des grandes librairies catholiques de France. Mame, à Tours, Palmé, à Paris, ainsi que Blériot et Gautier. Nos librairies nationales demanderaient de même de traiter avec nous. De ce côté, donc, on a véritablement l'embarras du choix. L'œuvre de Saint-Michel nous fournirait aussi à bas prix toute une bibliothèque de bons livres.

Il nous reste encore à examiner d'autres moyens de fonder ou d'entretenir la bibliothèque scolaire.

Presque tous nos collaborateurs se demandent si dans les communes où de grands frais sont occasionnés pour les distributions de prix, on ne pourrait pas et avantageusement disposer d'une partie de cet argent pour la bibliothèque, ou prier les heureux possesseurs de ces prix, de s'en dessaisir après lecture, au profit de l'institution.

Mais, ajoutent unanimement nos collaborateurs, n'oserait-on pas sans témérité, ni injustice, là où l'état financier de la commune le permettrait, souhaiter qu'on consacrât à la fondation d'une œuvre profitable à tous, les amendes prononcées pour la répression des absences illégitimes? Cette question a été résolue négativement par la conférence des instituteurs de la Sarine, le 5 mai dernier. Il faudrait, pour cela, reviser l'art. 30 de la loi de 1884.

Voici, à coup sûr, les moyens les plus directs, les plus propres à créer et aussi à soutenir la bibliothèque. Nous voulons parler des subsides ou allocations annuelles de la commune et de l'Etat. Si faibles soient-ils, nous les appelons de tous nos vœux, parce qu'au moins ils seront assurés.

Si l'on veut que nos écoles aient leur bibliothèque, il est absolument nécessaire que les communes et l'Etat allouent des subsides dans ces buts. (Mossu.) Le moyen le plus pratique, je dirai même le seul vraiment efficace pour en créer, résiderait dans des subsides suffisants de l'Etat et des communes. Ces subsides viendraient s'ajouter aux ressources fournies par les industries diverses, grâce à l'initiative du curé et de l'instituteur. Nos communes comprennent généralement trop bien la nécessité d'une instruction primaire plus développée pour ne pas ouvrir dans une certaine mesure la Caisse communale aux fins d'établir et de soutenir une bibliothèque scolaire. Les livres étant de nos jours d'un bas prix incroyable, il suffirait pour jouir d'un semblable bienfait d'une somme relativement minime. (Sansonnens.) Bien peu de communes se refuseraient à inscrire au budget de leurs dépenses annuelles un montant destiné à assurer le développement de la bibliothèque. La modique somme de 20 fr., de 10 fr. même, suffirait, avec le temps, à la rendre assez riche et bien convenablement fournie d'ouvrages utiles et variés. (Demierre.)

Si MM. les Préfets et MM. les Inspecteurs, dont les conseils sont si écoutés, encourageaient, sollicitaient les communes à inscrire dans leur budget la rubrique : *Bibliothèque*, nous sommes à peu près certains qu'aucune d'entre elles ne voudrait refuser leur concours.

MM. Audergon, Tinguely T. voudraient, de leur côté, rendre obligatoire la création de la bibliothèque scolaire, par le moyen d'une loi ou d'un décret de l'autorité compétente. Ce serait aller trop vite en besogne ; avec la grande majorité des instituteurs, nous préférions la persuasion à la force et le vers du fabuliste :

Plus fait douceur que violence

trouve ici une heureuse application.

MM. Collaud, Vesin, Delley, etc., s'expriment comme suit relativement au subside de l'Etat : L'Etat, de son côté, devrait concourir pour une part à la création de ces bibliothèques. Il allouerait une somme annuelle qui ne saurait être inférieure à 3,000 fr., à répartir entre toutes les communes du canton. Ce montant servirait à l'achat des livres qui conviendraient le mieux à nos populations.

Si, malgré tout le zèle déployé par tous ceux qui veulent le progrès de l'instruction; malgré le concours généreux des personnes aisées et influentes, de M. le curé en première ligne; les dons, les legs, les quêtes, collectes, souscriptions, cotisations, les bibliothèques populaires ne pouvaient être fondées, il faudrait songer à établir des bibliothèques centrales, avec dépôts dans chaque chef-lieu de district, ou des bibliothèques circulantes. Mais laissons ici la parole à quelques-uns de nos collègues.

Si la création des bibliothèques scolaires ou paroissiales présente trop de difficultés, s'il était reconnu qu'il est inutile de réclamer de nouveaux sacrifices aux conseils communaux, s'il était prouvé enfin que les dépenses pour l'instruction publique absorbent déjà presque complètement les ressources de bon nombre de localités, nous proposerions la création d'une bibliothèque circulante à l'usage des écoles du canton. Cette bibliothèque serait fondée par l'Etat, qui pourrait faire supporter

une partie des frais aux communes, au prorata de leur population scolaire et de leurs ressources. Elle contiendrait les livres les plus utiles, et cela à un grand nombre d'exemplaires. Le catalogue serait envoyé à tous les membres du corps enseignant. Ceux-ci auraient la faculté de demander tous les deux ou trois mois, par exemple, un certain nombre de livres dont le chiffre resterait à fixer dans le règlement. Les instituteurs ou institutrices préteraient à leur tour ces livres à leurs élèves et les rendraient à la bibliothèque centrale pour en obtenir de nouveaux.

Pour faciliter l'accès à la bibliothèque, il pourrait être fait des dépôts dans chaque chef-lieu de district. Tous les ouvrages étant achetés à un grand nombre d'exemplaires, ces dépôts pourraient par conséquent contenir tous les volumes indiqués dans le catalogue.

Nous sommes convaincus que la bibliothèque centrale résoudrait la question sans trop de difficultés, qu'elle présenterait même de grands avantages sur les bibliothèques communales. (Collaud, Ant.)

M. Magnin, à Villars-sous-Mont, a trouvé une autre ingénieuse combinaison, que M. Page, à Fribourg, propose aussi. Pour que la dépense soit moins grande, on pourrait, par exemple, composer une bibliothèque de tant de volumes, soit 500 au moins, et établir un système de roulement entre 10 communes au moins; chacune possèderait à la fois 50 volumes qui s'échangeraient contre 50 autres d'une commune voisine et ainsi de suite. De cette façon, la dépense serait réduite à une très faible somme, puisqu'elle se trouverait répartie entre dix communes et sur dix années. (Magnin.) Dans les premières années, pour obvier à l'inconvénient du petit nombre d'ouvrages et stimuler le goût de la lecture par la variété, on pratiquerait des échanges temporaires entre bibliothèques de localités voisines. Au besoin, pourquoi plusieurs communes ne s'associeraient-elles pas en vue de donner une plus grande extension à leurs bibliothèques? Cette association conviendrait surtout aux petites ou pauvres localités ne disposant pas des fonds suffisants au développement nécessaire de l'institution. (Page.)

A notre point de vue, ces combinaisons proposées par nos chers collègues méritent d'être étudiées sérieusement.

Tels sont les moyens à prendre pour créer et soutenir les bibliothèques scolaires. Occupons-nous, maintenant, de leur organisation, pour le cas où elles viendraient à n'être plus un vain désir, mais une utile réalité. Nos renseignements seront puisés surtout dans les travaux de MM. Mossu et Demierre, qui résument bien ce qui a été écrit sur ce sujet.

Ne pourrait-il pas s'établir dans le canton, une Commission ou Société des bibliothèques scolaires, à l'instar de celles qui se sont établies en France? (Mossu.) Cette Commission centrale, composée d'ecclésiastiques et de laïcs, présiderait au choix des livres, s'occuperait de l'organisation de ces utiles annexes de l'école, veillerait à leur bonne marche et recevrait chaque année les rapports détaillés des commissions communales ou paroissiales sur l'état et la marche de la bibliothèque de leur localité. La Commission des études, ne serait-elle pas qualifiée pour remplir cet office? C'est une simple question que nous posons, car nous ne voudrions pas même formuler un *desideratum*.

La conférence des instituteurs de la Sarine s'est prononcée à l'unanimité pour la nomination de cette Commission centrale dont les membres ecclésiastiques seraient choisis par l'autorité religieuse compétente soit Monseigneur l'évêque; les laïcs tiendraient leurs pouvoirs ou de la Direction de l'Instruction publique ou du conseil d'Etat.

Cette Commission aurait sous ses ordres, dans chaque commune ou

cercle scolaire, une autre Commission, locale celle-ci, directement intéressée à ce que la bibliothèque constitue un utile auxiliaire de l'école, remplisse les conditions de moralité et de progrès intellectuel qu'on peut attendre de cette institution.

Un Comité de surveillance et d'administration chargé de s'occuper des intérêts, de la bonne marche et des moyens d'extension de l'œuvre fondée serait choisi et se composerait de M. le révérend curé de la paroisse, avec voix prépondérante, d'un membre de la Commission scolaire, d'un, de l'autorité communale et de l'instituteur de la localité. M. le curé écarterait avec une active circonspection et une judicieuse compétence, les livres qu'il serait nécessaire ou prudent de bannir du catalogue de la bibliothèque; un caissier percevrait les petits montants, les impositions et les ressources diverses, employés aux achats, au paiement des frais ou des abonnements; l'instituteur, à qui seraient dévolues les fonctions de secrétaire, aurait soin des correspondances indispensables et tiendrait un contrôle exact des ouvrages prêtés. (Demierre P.).

Le Comité ainsi constitué élaborerait un règlement local dont la rigoureuse observation empêcherait le désordre de se produire et d'amener peu à peu la dissolution de la bibliothèque. Il veillerait de même à améliorer l'œuvre fondée grâce à de persévérand's efforts, et à développer le goût de la lecture chez nos jeunes gens; à l'instituteur surtout de travailler à faire aimer la lecture à ses élèves dès le début des classes. Le Comité trancherait encore les petites difficultés qui pourraient s'élever entre le lecteur et le bibliothécaire pour perte ou dépréciation de livres, etc. Pour la sortie et la rentrée des livres, le bibliothécaire choisi par la Commission se munirait d'un cahier réglé avec têtes de colonnes imprimées pour dresser le catalogue ou inventaire de la bibliothèque scolaire; dans un autre cahier, il noterait le titre de l'ouvrage prêté, son numéro, le jour de la sortie, le tout revêtu de la signature de l'emprunteur. Les mêmes formalités seront remplies à la rentrée; une colonne spéciale pourra être réservée dans ce registre pour y mentionner les cotisations versées.

Le règlement déterminerait les jours et l'heure où la bibliothèque serait ouverte au public; les amendes encourues pour des dégradations aux livres; la durée du prêt serait aussi limitée. Il suffit, du reste, d'un petit nombre de livres prêtés avec intelligence. Un bon livre peut figurer 8 ou 10 fois par année sur le registre d'entrée et de sortie. (Blanc-Dupont.) Avec une telle organisation, nous ne passerons pas pour optimiste en disant que la bibliothèque fondée serait réellement utile et durable, qu'elle contribuerait certainement à l'instruction de notre jeunesse et au perfectionnement de son éducation.

Dans les lignes qui précèdent nous n'avons certes pas la prétention d'avoir mentionné tous les moyens à mettre en œuvre pour créer et soutenir la bibliothèque scolaire.

Patience, dévouement, persévérance, esprit de sacrifice: tels sont bien les facteurs à mettre en jeu pour réussir dans cette œuvre.

III. *Les livres qui devraient y trouver place.*

Sous cette rubrique, nous ne pourrons rien préciser, d'autant plus que dans les précédentes pages nous laissons le choix des livres, exclusivement, aux Commissions cantonale et paroissiale. Et encore, ce choix peut varier suivant le milieu pour lequel la bibliothèque sera créée. C'est ainsi que la bibliothèque urbaine différera sensiblement de la bibliothèque rurale. (Jaquet.)

Est-il besoin de répéter que nous n'entendons faire entrer dans la bibliothèque que de bons ouvrages, capables d'orner l'esprit en délassant le corps et de former le cœur en élevant la pensée vers le véritable idéal, Dieu, vers la patrie céleste et vers la patrie terrestre; des livres dont le poète a pu dire :

Et qui toujours plus beaux, plus ils sont regardés
Sont, au bout de vingt ans, encor redemandés ;

de livres qui puissent être opposés efficacement à ceux qui jettent le doute dans l'esprit et pervertissent le cœur. Il y a une vingtaine d'années déjà que Pie IX, le grand et doux pontife de glorieuse et sainte mémoire, prononçait ces mémorables et graves paroles : « Sans parler de tant d'autres choses, ne sommes-nous pas trop souvent réduits à voir les plus rudes adversaires de la vérité se répandre de toutes parts, à les voir non seulement persécuter la religion par leurs mépris et leurs calomnies, mais encore envahir les cités et les hameaux, y établir des écoles d'erreur et d'impiété, y répandre par la voie de l'impression le venin de leurs doctrines, usant avec astuce des sciences naturelles et des découvertes modernes..... On les voit, dans le même but, pénétrer dans la chaumières du pauvre, parcourir les campagnes, s'insinuer familièrement au milieu du peuple, dans les villes et dans les hameaux .. Il n'est rien qu'ils négligent : bibles traduites en langue vulgaire et altérées, journaux pestilentiels, ouvrages de petit volume, séduction des raisonnements, charité simulée, distribution d'argent enfin, tout est mis en œuvre pour attirer et gagner à leur secte un peuple inculte, et surtout la jeunesse, et les porter à abandonner la foi catholique. Imitez-les dans leur zèle. (Genoud.)

Bannissons donc du foyer domestique les mauvaises lectures. C'est le poison à rejeter. Introduisez sous ce toit sacré les bons journaux et les bons livres, c'est l'antidote de l'esprit et du cœur. Mais en bannissant du foyer domestique les mauvaises lectures, nous n'entendons pas vous réduire à n'en faire aucune. Ce n'est pas l'ignorance que nous voulons introduire sous votre toit pour être la gardienne de votre foi et de vos mœurs. L'Eglise la redoute; bien loin de l'appeler à son aide, l'Eglise l'a chassée partout devant elle, et depuis dix-huit siècles qu'elle éclaire le monde, chaque siècle en lui faisant cortège, amène avec lui l'élite des poètes et des orateurs, des historiens et des philosophes, qui se sont faits les défenseurs de ses dogmes et les propagateurs de sa loi. (Mgr Besson, Instruction pastorale.) Oui, combattons ces écrits coupables en favorisant les bons livres. (A. Rosset.) Imitons le zèle des impies, des fauteurs du mal, c'est Pie IX qui nous y invite; engageons la lutte sur le même terrain qu'eux; reprenons une offensive courageuse, brûlons impitoyablement ces écrits mauvais, si tôt que nous en apercevons, et pour la propagande du bien, de la vérité, garnissons nos bibliothèques communales ou paroissiales de volumes bien choisis, avec des gravures, des vignettes pour attirer et retenir le lecteur, nous aurons ainsi accompli une œuvre méritoire.

Empruntons encore, sur ce sujet, quelques citations dans les mémoires que nous avons sous les yeux. Comme c'est du choix des livres que dépendra, en grande partie, la réussite de l'institution, il conviendrait de les déterminer avec soin, tant au point de vue attractif que moral, littéraire et pratique. Ces ouvrages, destinés essentiellement à un public peu lettré, devront être écrits en style simple et attrayant; un certain nombre seront illustrés. Ils auront pour but, soit de cultiver les vertus morales et de combattre les principaux vices, soit de développer les

facultés intellectuelles avec l'instruction générale, soit enfin d'inculquer des connaissances pratiques et spéciales. (Page.)

Mais il faut aussi que dans les lectures de l'enfance, l'utile se joigne à l'agréable. Il faut que l'enfant se fasse un trésor de connaissances, d'impressions heureuses, de sentiments honnêtes, de saines habitudes. Pour cela, il faut que les lectures contiennent autre chose que des futilités et de vains amusements; il faut qu'elles aient un côté sérieux et instructif; il faut que l'élève adulte, qui commence à bien comprendre ce que vaut l'instruction, puisse trouver à sa disposition des ouvrages qui l'intéressent et lui fassent aimer l'étude. (Mossu.) Il faut des livres convenant à cet âge (l'enfance), s'adressant tout particulièrement à lui, parlant de sa vie, de ses jeux, tenant compte de ses aspirations et de ses aptitudes, et le conduisant pas à pas à l'âge viril sans flatter les passions. Il faut, dis-je, des livres qui préparent l'enfant à devenir un homme sérieux, un chrétien craignant Dieu et aimant ses devoirs, un patriote sincère. (Mauron.)

Quels seraient donc les ouvrages à faire entrer dans la bibliothèque scolaire ? Dans l'impossibilité de désigner des titres, des noms d'auteurs, il nous sera bien permis de déterminer le genre de livres que nous aimerions à y voir figurer.

1. Religion, morale, éducation.

Nous placerons sur ce rayon, à un endroit bien en vue, la Bible, ce livre inspiré, toujours nouveau, à la portée de l'enfant comme de l'homme parvenu à l'âge mûr, de l'écolier qui commence à balbutier ses premières phrases, comme du savant blanchi sur les livres; la Bible qui retrace si poétiquement la marche des générations dans les âges passés, la conduite admirable de la Providence sur les mondes et les individus; contenant l'histoire du peuple de Dieu, la vie si belle de Notre Seigneur Jésus-Christ, la fondation de son Eglise auguste, etc.

Je souhaite, disait un grand évêque, que la Bible devienne pour tout le monde, le Livre d'or des écoliers et des maitres; et, comme elle est écrite avec beaucoup de charmes, la joie et la pieuse distraction de tout foyer chrétien.

A côté, bien près, une « Vie des saints » populaire, autrefois pieux héritage des familles. Elle offrira une succession de récits aussi intéressants que moraux. Mais comme « le champ est excessivement vaste, il faudra faire un choix judicieux parmi les noms les plus connus, les plus aimés, les plus admirables. » (M^{me} Borghini.)

Il pourrait y être adjoint quelques volumes des Pères de l'Eglise, d'histoires édifiantes, d'anecdotes chrétiennes qui auront pour but de faire naître dans l'âme des lecteurs, le désir du bien, l'horreur du mal, l'amour de la religion, de la douce paix du foyer.

Nous ferons encore connaissance avec des ouvrages d'éducation, de civilité chrétienne, capables de rappeler, sous une forme attrayante et facile les devoirs de l'homme à ses divers âges et dans les différentes conditions. La mine n'est-elle pas inépuisable ? Le pasteur de la paroisse pourra encore y ajouter d'autres livres de morale, s'il le juge à propos.

2. Histoire sacrée et profane; biographies d'hommes célèbres; instruction civique.

L'histoire, selon la belle définition de Cicéron, est la lumière des temps, la contemporaine du genre humain, la dépositaire des événements, le témoin de la vérité, la conseillère de la vie humaine, l'âme des souvenirs, la messagère des siècles passés. Sans l'histoire, nous vivons dans une honteuse ignorance de tout ce qui nous a

précédés ; nous sommes des enfants et des étrangers pour tout le reste de l'univers.

Nous donnerons une place d'honneur à l'histoire de l'Eglise, si émouvante, si belle dans tous les temps, chez tous les peuples ; cette lecture contribuera à faire aimer davantage cette *Mère*, selon l'éloquente parole de Montalembert. Combien sont beaux les actes des missionnaires depuis les apôtres, aux Lavigerie, aux Delpech, aux Massaïa, et tant d'autres ! Combien sont touchants les récits de leurs pacifiques conquêtes, quelquefois de leur mort glorieuse !

L'histoire de la patrie suisse et fribourgeoise sera aussi souvent demandée.

Pour aimer sa patrie, il faut la connaître, et pour la connaître, il faut l'étudier ; ce qui n'est possible que par la lecture.

L'histoire des autres peuples devra être également représentée ; il faut que nos enfants commencent à sortir de cette ignorance qui, pour notre grand dommage, nous laisse si indifférents à ce qui se passe hors de chez nous, et nous rend incapables de comprendre les événements qui ont lieu au-delà de notre horizon de tous les jours. (Grand.)

La biographie de quelques hommes illustres tant par leurs vertus, que par leur science ou leur héroïsme, comme Tell, Winkelried, Nicolas de Flüe, Walla, le B. Canisius, saint François de Sales et plus près de nous, de Weck-Reynold, Mgr Cosandey, aura une place marquée. Les livres populaires traitant des droits et des devoirs du citoyen, des lois qui le régissent, des institutions qui le gouvernent, ne manqueront pas d'attirer de nombreux lecteurs.

3. Géographie, voyages, découvertes.

Ne sera-t-il pas bien intéressant de trouver à ce rayon la description un peu complète de notre belle et verdoyante Suisse, de notre cher canton, des pays qui nous environnent ? Combien le jeune homme surtout, aimera à connaître les mœurs, les habitudes, les ressources des habitants de telle contrée, les productions, la civilisation de telle autre ! Pour se renseigner, il lui suffira de demander à la bibliothèque scolaire une géographie, ou un de ces récits de voyages, au mille détails instructifs et charmants qui montreront à ses regards étonnés et ravis les richesses de l'Amérique, encore peu connue, les surprises qu'offre aux explorateurs la fertile Afrique, objet des convoitises de l'Europe envahissante. Il suivra, avec intérêt, les navigateurs dans leurs voyages, si mouvementés à travers l'immense Océan ; il assistera trop souvent, hélas ! à ces luttes de l'homme contre les éléments déchainés ; il explorera avec les Specke, les Livingstone, les Stanley, les Brazza, les paysages fertiles et riants des pleines africaines que l'on croyait être, il y a une cinquantaine d'années, un immense désert central.

4. Agriculture; arboriculture; horticulture; arts et métiers; découvertes scientifiques modernes; hygiène; économie domestique; comptabilité pratique.

Ce genre d'écrits serait le mieux représenté : les campagnards y puiseraient d'utiles notions, et ils apprendraient à mieux aimer encore leur noble profession et leurs travaux.

On y trouverait des ouvrages d'horticulture, d'arboriculture, d'hygiène pratique ; ces livres ne seraient pas entichés de naturalisme ; on y verrait encore des livres d'économie domestique, de comptabi-

lité agricole que consulteraient avec fruit et nos chefs de famille et nos futures ménagères; des traités élémentaires de physique agricole et de chimie agricole traitées à un point de vue pratique; et aussi des ouvrages sur les arts et métiers qui éveilleront peut-être plus d'une vocation. (Grand.)

5. *Littérature: auteurs classiques, nouvelles et contes.*

Pour faire diversion avec le genre d'ouvrages ci-haut mentionnés, trop sérieux pour être lus à l'exclusion de tout autres, nous placerions au 5^e rayon de notre future bibliothèque des volumes de littérature reproduisant les chefs-d'œuvre des auteurs classiques, qui épurent le goût, forment le jugement et surtout perfectionnent dans la langue.

Tout à côté, nous aimerais voir figurer des livres de *nouvelles, récits, contes moraux*, attrayants, livres qui seront plus *courus* dans les commencements que les ouvrages de science proprement dite, de ces livres dont le fabuliste a pu dire :

Le conte fait passer la morale avec lui.

La majorité de nos confrères y ajouterait des *romans* chrétiens qui, selon l'heureuse expression de Mgr Besson, évêque de Nîmes, charment sans dangers. « Ils portent le nom de romans, si vous voulez: mais les yeux les plus chastes peuvent en parcourir les pages sans péril. Pour ce genre d'ouvrages, je ne vois aucun motif de les proscrire. Quelques-uns même laissent de très salutaires impressions. Quand ils mettent en relief certaines vérités et certaines vertus, quand ils ne renferment que de nobles sentiments et de sages conseils, ils méritent d'être encouragés et laissent d'heureuses traces dans l'esprit et dans le cœur.

Il y a beaucoup de lecteurs qui ne sont pas capables de comprendre un livre de science, de philosophie ou de controverse; il y en a d'autres qui sont trop paresseux ou trop frivoles pour lire jusqu'au bout un livre véritablement sérieux, et pourtant ils ont des loisirs; ils ont le goût de la lecture et beaucoup d'heures à lui donner. Voulez-vous leur interdire ces livres un peu légers, ces œuvres d'imagination qui n'instruisent guère et ne laissent qu'une impression fugitive? Qu'arriva-t-il? N'ayant plus sous la main des ouvrages inoffensifs, ils liront certainement de mauvais romans, des poésies licencieuses, peut-être des brochures immondes ou impies. Je ne veux donc pas de ce puritanisme et de cette sévérité outrée qui condamne indistinctement tous les romans, toutes les fictions de nos écrivains catholiques. Il faut prendre les hommes tels qu'ils sont, faire le bien qui est possible dans la situation présente; et quand même les lectures dont je parle ne produiraient directement aucun bien, ce qui n'est guère admissible, il faudrait encore les encourager, par la raison qu'en arrachant quelques victimes aux livres corrupteurs, elles nous rendent un service véritable. » (M. l'abbé Verniolles; *De la lecture et du choix des livres*, page 228.)

Quant à nous, quoique partisan, jusqu'à un certain point, toutes réserves faites, de ce genre de lecture, nous ne voulons pas et pour cause trancher ici la question. Nous nous en référerions aux prêtres de la Commission cantonale.

6. *Ouvrages utiles pour l'enseignement, spécialement réservés au maître et aux élèves.*

Pour être plus ou moins complète, la bibliothèque scolaire comp-

terait aussi quelques bons ouvrages de pédagogie dans lesquels l'instituteur trouvera de précieux conseils, d'utiles directions pour instruire et élever les enfants, faire d'eux des modèles pour la famille, des citoyens dévoués à la patrie, à l'Eglise, des hommes de foi et de bon exemple. Il puisera dans leur étude le courage, tant de fois abattu par les insuccès; la patience, si souvent lassée par l'indifférence ou l'indiscipline.

L'enfant, le jeune homme surtout, ne liront pas sans intérêt et sans fruit quelques revues et brochures périodiques qui les mettront au courant des travaux intellectuels des contemporains; c'est pour cette raison qu'il sera pris des abonnements à des publications utiles, qu'on relierait à la fin de chaque année.

Mais nous ne l'oublierons jamais, dans la bibliothèque, comme pour les abonnements, nous aurons soin d'imprimer à nos achats une tendance religieuse, morale et professionnelle, afin que les résultats soient plus tôt appréciables, ce qui aura pour conséquence d'assurer pour toujours l'avenir de la bibliothèque scolaire.

Nous ne préciserons pas davantage notre pensée. Nous trouvons que dans les six genres que nous venons de passer en revue, il se trouvera, bien qu'en petit nombre, des livres pour tous les goûts, pour les différentes cultures intellectuelles; la bibliothèque, ainsi montée, atteindra sûrement le but pour lequel on veut la créer: instruire et moraliser par la lecture et le bon livre.

Nous ne saurions mieux finir que par les citations suivantes : « La France a elle-même, au second rang, des romanciers qui charment sans dangers; des historiens pour qui la vérité est une loi, et qui la racontent avec un vif intérêt; des voyageurs qui rapportent de leurs lointaines expéditions tout l'attrait et toute la nouveauté des découvertes; des poètes comme Laprade, Brizeux, Rebou, dont le talent et non le scandale a fait la juste renommée; des savants qui terminent leurs leçons par le nom de Dieu, et qui le proclament avec la voix des fleurs ou des astres, dans le style des Ampère, des Linnée, des Cuvier. Leurs livres bien choisis feraient une bibliothèque complète qui vous tiendrait au courant de la littérature et de la science, et vous ferait goûter toutes les délicatesses de l'art. — Dumas, Leverrier, Quatrefages, Pasteur, pour s'être agenouillés devant Dieu, n'en sont pas moins restés à la tête de leur siècle. » (Mgr Besson.)

Choisissez toujours pour vos lectures ce qu'il y a de plus sain pour votre âme, et de plus exquis pour votre goût. L'amour des livres est un honneur, une noble jouissance, une douce consolation dans les douleurs de ce monde. Si les livres ont été une de vos premières joies, une des innocentes passions de votre enfance, puissent-ils demeurer vos meilleurs amis, vos compagnons fidèles jusqu'au dernier jour de votre vie! (M. l'abbé Verniolles.)

Puisse cette institution féconde bientôt voir le jour et concourir de tout son pouvoir au bien-être matériel et surtout moral et religieux de notre cher canton de Fribourg!

III. — CONCLUSIONS

Voici les conclusions de notre étude :

I. Les bibliothèques populaires (paroissiales ou scolaires) sont reconnues utiles parce que :

- a) Elles seconderont et continueront l'œuvre de l'école;
- b) Elles contribueront à inculquer aux jeunes gens des sentiments élevés, religieux et moraux; elles développeront l'instruction reli-

gieuse, affirmeront l'esprit de foi et fourniront à notre peuple si facile à séduire ou à dominer, des armes pour défendre leurs saintes croyances : d'ailleurs, la diffusion de livres religieux, moraux et instructifs répond à un vœu de l'Eglise souvent exprimé ;

c) Elles éveilleront peut-être des vocations endormies ;

d) Elles vulgariseront les connaissances agricoles et industrielles et donneront à nos populations rurales l'estime et l'amour de leur condition ;

e) Elles préserveront du désœuvrement et serviront d'antidote à l'attrait des plaisirs et détourneront du cabaret et des veillées dangereuses ;

f) Elles préserveront les populations de la lecture des mauvais romans et de la mauvaise presse.

II. Pour créer et soutenir la bibliothèque scolaire, nous avons proposé les moyens généraux suivants :

1^o Appui moral et matériel de M. le rév. curé de la paroisse, qui ne fera jamais défaut pour une œuvre de moralisation et de vrai progrès.

2^o Dons, legs, souscriptions, collectes en livres et en argent, dans la commune ou la paroisse.

3^o Cotisations pour livres prêtés, en dehors des élèves de l'école et des recrutables ; abonnements à la bibliothèque ; amendes prévues par le règlement pour perte ou dépréciation d'ouvrages, ainsi que les amendes encourues pour absences illégitimes, si la révision de l'art. 30 de la loi était possible.

4^o Enfin, si c'est possible, des subsides annuels de la commune et de l'Etat.

5^o Au besoin, il serait créé des bibliothèques régionales circulantes, ou encore une bibliothèque centrale avec dépôts suffisants d'ouvrages dans chaque chef-lieu de district.

6^o Pour l'organisation de ces annexes de l'école, nous avons vu qu'il y aurait un Comité local ayant à sa tête M. le curé, avec voix prépondérante, et composé de M. le syndic, d'un membre de la Commission scolaire et de l'instituteur, comme secrétaire.

Au-dessus de ce Comité, on verrait fonctionner une Commission cantonale composée d'ecclésiastiques nommés par l'autorité religieuse compétente, et de laïques tenant leurs pouvoirs de la Direction de l'Instruction publique ou du conseil d'Etat. Cette Commission s'occuperait du choix des livres ; de la propagation des bibliothèques et de leur surveillance.

Il nous semble que le bibliothécaire naturellement désigné serait M. le curé de la paroisse, à son double titre de représentant de l'autorité ecclésiastique et de membre influent de la Commission scolaire locale ; mais sur ce point, la Société d'éducation n'a qu'un vœu à formuler : il ne lui appartient pas d'imposer une charge au chef spirituel de la paroisse.

III. Nous avons cru devoir ranger les livres sous les six genres ci-dessous mentionnés :

1^o Religion ; morale ; éducation.

2^o Histoire sacrée et histoire profane ; biographies d'hommes célèbres ; instruction civique.

3^o Géographie ; voyages ; découvertes.

4^o Agriculture ; arboriculture ; horticulture ; arts et métiers ; découvertes modernes c'est-à-dire science vulgarisée à un point de

vue catholique, et non entachée de naturalisme; hygiène; économie domestique; comptabilité pratique.

5^e Littérature; nouvelles; contes moraux.

6^e Ouvrages utiles pour l'enseignement primaire, spécialement réservés au maître et aux élèves.

Dans la création des bibliothèques scolaires, n'adopter que les ouvrages qui ont une tendance religieuse et professionnelle.

Romont, le 16 juin 1887.

Louis VOLLEY, instituteur.

Qu'il soit permis à la Rédaction du *Bulletin pédagogique* de faire suivre l'excellent rapport de M. Vallery, de quelques observations au sujet de la brochure : *La lecture et les bibliothèques scolaires*, qui a été publiée par M. Ackermann, à Bulle. Cette publication constitue un acte injustifiable d'agression à l'égard de plusieurs confrères et à l'égard du corps enseignant tout entier. Mais on ne saurait, sans injustice, en rendre également responsables l'auteur bien connu de cet opuscule et les honnables signataires qui, par complaisance ou par entraînement, n'ont pas osé refuser leurs noms.

Nous le savons, celui qui a composé la brochure est le seul promoteur de ce regrettable mouvement. Pendant que la *Société d'éducation* faisait des démarches pour éviter un conflit, l'auteur, manquant à une parole donnée, faisait tous ses efforts pour provoquer une lutte. Il n'a malheureusement que trop réussi.

Nous aurions été reconnaissants à M. X. d'avoir traité l'importante question des bibliothèques populaires, s'il l'avait fait loyalement, sans s'attaquer au rapport qu'il ne connaissait pas, sans lui attribuer des conclusions exorbitantes ou fausses, sans prêter au corps enseignant des intentions odieuses qui n'ont existé que dans l'imagination de l'auteur. N'insistons pas sur ces procédés. Nous voulons éviter toute acrimonie dans ce débat. Contentons-nous de jeter un rapide coup d'œil sur la brochure de M. X.

D'abord, à chaque page, M. X. se contredit lui-même et nous épargne ainsi la peine de le réfuter.

Reproduisons au hasard quelques-unes de ses affirmations contradictoires.

« Les lectures conservent et perfectionnent le savoir de l'homme sorti des études classiques (page 2), mais elles ne sauraient conserver les connaissances de ceux qui ne peuvent recevoir que l'instruction primaire (page 3). Cependant, les lectures contribueront à donner au peuple une certaine culture littéraire, bien que la grande masse ne puisse pas profiter des lectures (page 3). Or, cette culture littéraire « sera bien certainement un grand avantage au point de vue de ceux qui veulent enlever aux âmes le caractère, aux familles la cohésion, au peuple la stabilité. » (Page 4.)

Ici, il nous parle avec éloge « du dévouement et des exemples du corps enseignant » (page 19), alors qu'un peu plus haut, il prétend qu'« en raison de leurs études et de leur caractère d'hommes du monde, les instituteurs sont très exposés à abuser de leur influence. » (Page 15.) Tout en reconnaissant « les heureuses réformes opérées dans le régime scolaire » il consacre tout une page à en faire le procès (page 17 et 18). Programme trop étendu, méthodes nouvelles (page 5), manuels scolaires (page 12), tendances sécularisatrices, tout est mauvais dans notre organisation scolaire.

M. X. trouve cependant les bibliothèques paroissiales sans danger, mais il s'empresse de déclarer qu'on en veut rien. Ainsi, si la bibliothèque prend l'épithète de *paroissiale*, elle n'offre aucun inconvénient, mais porte-t-elle le nom de *scolaire*, oh ! dès ce moment, elle conduira infailliblement nos populations au roman, au déclassement, au désœuvrement, à l'immoralité et à l'impiété. M. X. prétend qu'aujourd'hui nos instituteurs ont substitué « la formation de l'esprit à l'éducation de l'âme », comme s'il existait une différence essentielle entre l'esprit et l'âme ! Il a voulu dire sans doute que l'école moderne tend à donner la prépondérance à la culture des facultés intellectuelles sur le développement des facultés morales. Assertion sans preuve comme il en existe tant d'autres.

L'auteur se donne souvent le mérite facile d'affirmer des vérités à la Palisse que jamais personne n'a eu l'idée de contester. Là, du moins, les lecteurs sont obligés de reconnaître qu'il a raison. Heureux triomphe ! Ecoutez-le : « Ce qu'il y a de plus utile au peuple, c'est de lui montrer que le travail assidu, l'économie peuvent seuls actuellement le mettre à l'abri du besoin. »

Non content de combattre l'utilité des bons livres, il semble faire entendre que l'Etat devrait châtier ceux qui lisent : « Si l'homme n'avait pas besoin d'être mis à l'abri d'attrait pervers, est-ce que l'autorité civile aurait à édicter tant de prescriptions pour limiter l'usage des boissons envirantes ? Or, nous pensons qu'il en est de même des lectures. »

Pour soutenir sa thèse, notre honorable contradicteur va de suppositions en suppositions et il arrive à assurer que « la passion du roman envahira *infailliblement* les campagnes. » A l'appui de cette assertion il en appelle au témoignage de trois... morts, à qui l'on peut prêter tout ce que l'on veut sans crainte d'être contredit.

Mais admettons pour un moment le témoignage de ces morts. Quelle conclusion devrait-on en tirer ? C'est qu'il est des gens qui abusent de la lecture comme beaucoup en profitent pour le plus grand bien de leur âme.

Sans aucun fondement, il suppose que les bibliothèques scolaires feront prendre en dégoût au peuple les travaux pénibles de la campagne. Le rapporteur l'a dit : cette affirmation est démentie par les faits. Nous estimons, au contraire, que des lectures agricoles ou qui ont un caractère professionnel, feront aimer l'agriculture et le travail.

« Nous concluons donc, dit M. X., cette première partie en affirmant (sans preuve) :

1° Que la lecture plus répandue ne donnera, en général, ni plus de science (c'est absurde !) ni plus de savoir-faire à nos populations rurales ; (qu'en sait-il l'auteur ?)

2° Qu'elle pourrait leur donner un certain vernis de français, mais aux dépens de l'amour du travail (en supposant que nécessairement on néglige ses devoirs d'état pour s'adonner à la lecture), du soin des affaires, aux dépens de l'esprit de foi et de la moralité publique. »

On le voit, toute l'argumentation de M. X. est basée sur des suppositions ou sur des exceptions, comme peuvent l'attester la plupart de ceux qui ont fondé des bibliothèques.

Du reste, si l'auteur avait réellement raison, il faudrait conclure que les premières autorités ecclésiastiques, en conseillant, en encourageant, en favorisant la diffusion des bons livres, se sont montrées moins clairvoyantes que lui.

Il a prétendu dicter au canton de Fribourg et à son clergé une manière de voir à lui. Hélas ! notre homme s'est fourvoyé. Il a fait du zèle à rebours ; mais, n'en doutons pas, il montrera qu'il a agi de bonne foi en se

rétractant, car dans cette question pas plus qu'ailleurs, il n'est permis à un bon catholique de s'éloigner du sentiment de l'Eglise.

Passons maintenant à la seconde partie de la brochure. La première phrase nous en donne toute la substance : « Quant aux bibliothèques scolaires elles-mêmes, bibliothèques qui seraient fondées dans chaque commune ou cercle scolaire, aux dépens des contribuables, sous la surveillance de l'Etat, par une Commission centrale, ou par l'instituteur et la Commission scolaire, nous aurions bien des observations à faire. »

Est-il besoin de montrer combien sont imaginaires les intentions méchantes et dangereuses que l'auteur prête si obligamment au corps enseignant et qu'il se plaît à réfuter et à flétrir d'un air triomphant ?

Le rapport réclame-t-il l'institution d'une bibliothèque dans chaque commune ?

Confie-t-il le choix des livres à l'Etat ?

Demande-t-il quelque moyen de coercition pour obliger les contribuables à subvenir aux frais de ces institutions ?

Autant de suppositions.

Les pages 12 et 13 nous démontrent toute l'aversion que l'auteur professe pour notre gouvernement et toute la défiance, plus ou moins dissimulée, que lui inspire le corps enseignant. Pour apprécier ces sentiments, il n'y a qu'à se rappeler que le canton de Fribourg est l'un des rares pays au monde où le gouvernement favorise le prêtre, où l'instituteur ne fasse pas la guerre au curé. Contrairement aux préventions de l'auteur, nous croyons qu'il est du devoir de tout chrétien de chercher à maintenir, à fortifier même l'union et la bonne harmonie qui doivent exister entre le clergé et le gouvernement, entre les autorités ecclésiastiques et scolaires des communes. Avec l'esprit qui domine dans notre canton, avec nos institutions politiques, rien n'est plus facile que de conserver cette entente. Or, c'est à cette union, à ces relations bienveillantes qu'il faut demander la solution des questions pratiques que pourraient soulever l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques populaires. Ce n'est point par d'injustes suspicions envers l'élément laïque ni par l'inaction dans le domaine de l'instruction, inaction dans le domaine ni par des revendications irréalisables, que le clergé sauvera ses droits et conservera son influence.

Dans les délicates questions qui se rattachent aux relations entre l'Eglise, l'Ecole et l'Etat, nous devons nous inspirer, non de personnalités, non des difficultés que nous avons peut-être rencontrées dans la vie, mais des enseignements et de la pratique de l'Eglise catholique. C'est là le seul guide vraiment sage et vraiment sûr que nous devons consulter dans la question des bibliothèques comme dans toutes autres questions controversées.

Arrêtons-nous là, en nous réservant de présenter à l'Assemblée générale une réfutation plus détaillée et plus complète de la brochure en cas de discussion publique.



